



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Commune de **ROCROI**



Inondation et
coulée de boue



Mouvement de
terrain



Sismique



Transport de
Matières
Dangereuses



Rupture de
barrage



Dans le cadre de son pouvoir de ^police générale, le maire doit assurer la sécurité de ses concitoyens face à des évènements climatiques et des risques majeurs pouvant se produire sur le territoire de la commune.

Une mission essentielles des élus est d'organiser le plus efficacement possible les secours pour venir en aide aux habitants en détresse.

La réglementation nous oblige à mettre en place un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) accompagné d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) qui sera diffusé à toute la ville.

Le DICRIM a pour but d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques identifiés, sur les mesures de prévention et de protection mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de catastrophe.

Le document doit permettre à chacun d'acquérir les bons réflexes en cas de crises majeures afin de ne pas mettre sa vie en danger.

La sécurité est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et celle des autres.



Inondation et
coulée de boue



Mouvement de
terrain



Sismique



Transport de
Matières
Dangereuses



Rupture de
barrage

SOMMAIRE

BON A SAVOIR

Définition d'un risque majeur	4
Organisation communale en cas de crise	4
Risques majeurs identifiés	4
Consignes générales de sécurité.....	5

RISQUES MAJEURS

Risque inondation et coulée de boue	6
Risque mouvement de terrain.....	7
Risque sismique	8
Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD).....	9
Risque de rupture de barrage.....	10

AUTRES INFORMATIONS

Localisation des lieux d'accueil d'urgence	11
Numéros utiles	11
En savoir plus	11

BON A SAVOIR

Définition d'un risque majeur

Un risque est défini par la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine (aléa) s'applique à une zone où se concentrent des enjeux humains, matériels ou environnementaux.

Un risque majeur regroupe deux critères :

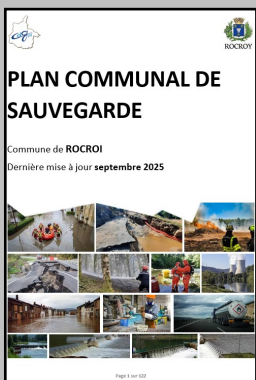
- une faible fréquence d'apparition,
- une gravité très importante et de nombreux dégâts.

Organisation communale en cas de crise

La commune de ROCROI avait pour obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) car elle est soumise à certains risques majeurs.

Le PCS a été élaboré dans le but d'organiser la réponse communale en cas de crise majeure sur la commune.

Il sera activé en cas de prévision ou lorsque survient un évènement



Risques majeurs identifiés

Risques naturels	Risques technologiques
Inondation et coulée de boue	Transport de Matières Dangereuses (TMD)
Mouvement de terrain	
Séisme	
Barrage	

BON A SAVOIR

Consignes générales de sécurité

En cas d'alerte, veuillez appliquer ces consignes quel que soit le risque majeur, sauf ordre contraire donné par les autorités au moment de l'évènement.

AVANT LA CRISE

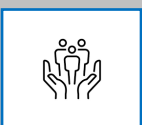
- prévoir les équipements minimums : radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de mise à l'abri ;
- s'informer en Mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte, des plans d'intervention ;
- organiser le groupe dont on est responsable et discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, point de ralliement) ;
- participer ou suivre les simulations et en tirer les conséquences et enseignements.

PENDANT LA CRISE

- évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque ;
- s'informer : écouter la radio (les premières consignes seront données par Radio-France et les stations locales) ;
- informer le groupe dont on est responsable ;
- ne pas aller chercher les enfants à l'école ;
- ne pas téléphoner sauf en cas de danger vital.

APRES LA CRISE

- s'informer : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités ;
- informer les autorités de tout danger observé ;
- apporter une première aide aux voisins : penser aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite ;
- se mettre à la disposition des secours ;
- évaluer les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner.





Inondation et
coulée de boue

INONDATION & COULÉE DE BOUE

RISQUES MAJEURS

Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation se produit lorsqu'un cours d'eau sort plus ou moins lentement de son lit mineur pour inonder les zones habituellement hors d'eau pendant une période relativement longue. Elle occupera alors le lit moyen ou le lit majeur en cas de crue importante.

Qu'est-ce qu'une coulée de boue ?

Il s'agit d'un ruisseau boueux se formant au niveau des terres agricoles, principalement lorsque la surface du sol est encroûtée et faiblement couverte par la végétation.

Consignes de sécurité

AVANT LA CRISE

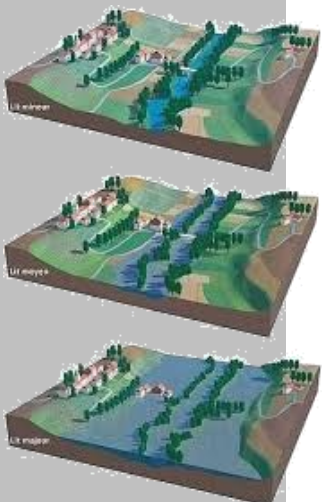
- suivre/écouter les consignes des autorités et des radios locales ;
- surélevé les produits polluants et les denrées alimentaires ;
- fermer les fenêtres, les portes, les aérations et soupiraux ;
- mettre au sec les vêtements, médicaments et papiers importants ;
- faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.

PENDANT LA CRISE

- sauf cas de force majeure, il est inutile d'alerter les pompiers ;
- n'entreprendre une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcé ;
- en cas d'évacuation, couper les fluides (gaz, eau, électricité) ;
- ne pas s'engager sur une route inondée.

APRES LA CRISE

- aérer et nettoyer les pièces ;
- s'assurer que l'eau courante est potable avant de la consommer ;
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche ;
- établir un inventaire des dommages.





Mouvement de
terrain

RISQUES MAJEURS

MOUVEMENT DE TERRAIN

Eboulement et chutes de blocs

Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacement, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les déplacements peuvent-être lents ou très rapides.

Il existe différentes sortes de mouvements de terrain, mais en ce qui concerne la commune de ..., c'est le risque d'éboulement et chute de blocs qui est à prendre en compte.

Qu'est-ce qu'un éboulement et chutes de blocs ?

Les éboulements et chutes de blocs sont des mouvements de terrain rapides résultant de l'action de la pesanteur sur des éléments rocheux.

On distingue : les chutes de pierres (volume inférieur à $0,1\text{m}^3$), les chutes de blocs (volume supérieur à $0,1\text{ m}^3$), les éboulements (volume supérieur à 10 m^3), les écroulements en masse (volume pouvant atteindre plusieurs millions de m^3).

La commune est située dans une zone d'exploitation faible au risque d'éboulement et chutes de blocs.

Des consignes de sécurité ?

AVANT LA CRISE

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde ;
- signaler à la Mairie : toute suspicion de fracture, craquement, d'un endommagement progressif du matériau.

PENDANT LA CRISE

- s'éloigner au plus vite de la zone dangereuse ;
- ne pas rentrer dans les bâtiments à proximité du risque.

APRES LA CRISE

- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.





Séisme

SEISME

RISQUES MAJEURS

Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme ou tremblement de terre est une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux fondations des bâtiments. Les dégâts observés sont en fonction de l'amplitude, de la fréquence et la durée des vibrations.

Des consignes de sécurité ?

AVANT LA CRISE

- privilégier les constructions parasismiques ;
- repérer les points de coupure des fluides (eau, gaz, électricité) ;
- fixer les appareils et meubles lourds ;
- repérer un endroit pour se mettre à l'abri ;
- prévoir quelques équipements : une radio portable avec piles, une lampe de poche, de l'eau potable, les papiers personnels, les médicaments urgents, ...

PENDANT LA CRISE

- Restez où l'on est :
 - > à l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres.
 - > à l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ...).
 - > en voiture : s'arrêter si possible à distance des constructions et des fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.
- se protéger la tête avec les bras ;
- ne pas allumer de flamme.

APRES LA CRISE

- après la secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses ;
- évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ;
- si l'on est bloqué sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur des objets.





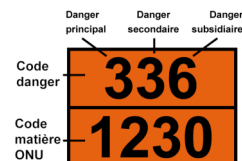
Transport de
Matières
Dangereuses

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

RISQUES MAJEURS

Comment reconnaître un Transport de Matières Dangereuses (TMD) ?

En fonction des quantités transportées, le véhicule doit être signalé par des plaques orange réfléchissantes. Certaines indiqueront le code matière et le code danger. Toujours en fonction des quantités, le transporteur devra apposer également les pictogrammes des principaux dangers.



Retrouvez la liste des codes ONU dans notre fiche technique

Qu'est-ce qu'un risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) ?

Le risque TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie ferroviaire, voie d'eau ou de canalisations.

Il existe trois type d'effets pouvant y être associés :

- une explosion suite à un choc ;
- un incendie suite à un échauffement anormal ;
- un dégagement de nuage toxique.

Des consignes de sécurité pour le risque TMD ?

AVANT LA CRISE

- donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), en précisant :
 - > le lieu exact ;
 - > la présence et nombre de victime ;
 - > la nature du sinistre ;
 - > le numéro du produit (plaque orange).

PENDANT LA CRISE

- s'éloigner du sinistre et se mettre rapidement à l'abri et clos ;
- se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours et évacuer si cela est demandé.

APRES LA CRISE

- à la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment.

Chiffre	Danger principal	Danger secondaire
0		Pas de danger secondaire
1	Matière et objet explosif	
2	Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz
3	Liquide inflammable	Inflammable
4	Solide inflammable	
5	Comburant ou peroxyde	Comburant
6	Matière toxique	Toxique
7	Matière radioactive	
8	Matière corrosive	Corrosif
9	Dangers divers	Danger de réaction violente spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau	



Rupture de
barrage

RUPTURE DE BARRAGE

RISQUES MAJEURS

Qu'est-ce qu'un barrage ?

C'est un ouvrage souvent artificiel, transformant généralement une vallée en un réservoir d'eau. Il se compose d'une fondation, d'un corps et d'ouvrages annexes.

Il sert à la régulation des cours d'eau, l'alimentation en eau des zones urbanisées, l'irrigation des cultures, la production d'énergie électrique et la lutte contre l'incendie.

Qu'est-ce qu'un risque de rupture de barrage ?

Le risque rupture de barrage correspond à l'immersion brutale et rapide de la vallée entraînant de nombreux dégâts humains, matériels et environnementaux importants.

Des consignes de sécurité pour le risque de rupture de barrage ?

AVANT LA CRISE

- suivre/écouter les consignes des autorités et des radios locales.

PENDANT LA CRISE

- s'éloigner de la zone de danger ;
- se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours et évacuer si cela est demandé.

APRES LA CRISE

- à la fin de l'alerte, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.



AUTRES INFORMATIONS

Les numéros utiles

- Mairie : 03.24.54.10.22
- Sapeurs-pompiers : 18 ou 112
- SAMU : 15 ou 112
- Personnes sourdes ou malentendantes : 114
- Météo-France : 08.92.68.02.08



- Radios FM :
 - > RVM : 88.6
 - > Radio 8 : 91.2
 - > France info : 105.0
 - > France bleu champ. : 100.9

En savoir plus ?

- Les risques majeurs de la commune :
Consulter le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), en Mairie.
- Les risques naturels et technologiques :
www.georisques.gouv.fr
www.ardennes.pref.gouv.fr
- La vigilance météorologique :
www.meteofrance.fr
www.vigicrues.gouv.fr

